

Rinçage et désinfection des réseaux d'eau chaude et froide avant remise en service COVID-19 (et autres arrêts de longue durée)

Préparer la reprise de vos activités dans des conditions sanitaires maîtrisées

Lorsqu'un bâtiment est inutilisé pendant plusieurs semaines, l'eau a stagné dans les canalisations et des bactéries, telles que les légionelles, ont pu proliférer dans les réseaux d'eau chaude et froide.

Conformément à l'arrêté du 01/02/2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, il faut procéder à une maintenance spécifique avant remise en service.

A qui s'adresse cette prestation ?



CENTRES COMMERCIAUX



HÔTELS



BUREAUX & TERTIAIRE



ETABLISSEMENTS SCOLAIRES & ERP



CASERNE MILITAIRE



INDUSTRIES



Une remise en service sécurisée des réseaux d'eaux



PURGE ET RINÇAGE COMPLET DES RÉSEAUX



L'opération consiste, d'une part à la vidange complète des équipements de stockage d'eau, et d'autre part à des chasses au niveau des points d'usage (lavabos, douches, etc...), en laissant couler autant que nécessaire l'eau froide et l'eau chaude sanitaire

Ces opérations doivent être programmées 5 à 15 jours avant la réouverture du bâtiment.



CONTROLE ANALYTIQUE & TRACABILITÉ



L'efficacité des opérations de rinçage est contrôlée par des analyses d'eau sur les réseaux concernés.

Les prélèvements d'eau et les mesures de température sont réalisés conformément au fascicule AFNOR FD T90-522.

Toutes les opérations sont consignées dans le carnet sanitaire.



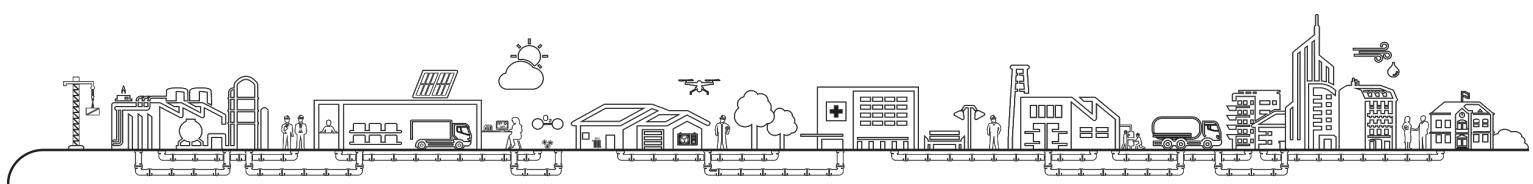
DÉSINFECTATION DES INSTALLATIONS & RÉSEAUX EAU CHAUDE SANITAIRE



En cas de présence de légionelles après l'opération de rinçage, ou si l'installation est jugée à risque, une désinfection de la production d'eau chaude sanitaire (ECS) et/ou du réseau peut être nécessaire.

Les modalités de désinfection dépendent de la nature des matériaux et de l'état des canalisations à traiter, selon l'évaluation par nos équipes il pourra être mis en œuvre :
un choc thermique,
un choc chimique (chlore, peroxyde d'hydrogène...)

Pendant la durée de la désinfection, aucun point d'usage des réseaux d'ECS n'est accessible au public ou ne peut être utilisé par celui-ci, afin d'éviter les risques de brûlure et/ou d'intoxication.



Des prestations complémentaires pour sécuriser les installations d'eau



SURVEILLANCE EN CONTINU DES RÉSEAUX D'EAU

Pour maintenir la qualité de l'eau et faciliter le quotidien des gestionnaires, Veolia a développé un nouveau service de surveillance en continu : Temp'Eau.

Ce service, rapide à mettre en œuvre, permet de :

- répondre aux exigences de suivi de la température
- maîtriser le risque légionelle sur les installations sanitaires
- anticiper les dérives de qualité d'eau

AUDIT DES INSTALLATIONS ECS

Lors des opérations de purge et de rinçage, il arrive de constater des températures trop faibles en certains points des installations.

C'est un signe d'un défaut d'équilibrage du réseau de distribution qui peut conduire à une prolifération des légionelles.

Veolia peut réaliser un audit précis des installations pour identifier les points critiques et mettre en œuvre un plan de progrès.

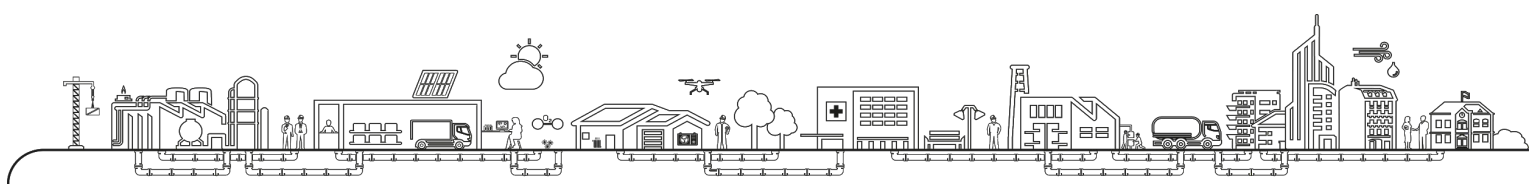


CARNET SANITAIRE EAU

En cette période de crise sanitaire, il est indispensable de renforcer la traçabilité des actions menées en mettant en place et en tenant à jour un carnet sanitaire "Eau".

Nos équipes peuvent se charger du carnet sanitaire qui comprend notamment les synoptiques des réseaux d'eau, les notes de calcul sur l'équilibrage des réseaux d'ECS bouclés, les opérations de maintenance et d'entretien réalisées ainsi que les résultats d'analyses de la qualité de l'eau.

Veolia peut vous accompagner dans la mise en place de votre carnet sanitaire si vous n'en disposez pas.



Veolia mobilisé à vos côtés



Interventions nuit et jour pour répondre à vos exigences



Utilisation de produits et procédés de désinfection autorisés par le Ministère chargé de la Santé



Qualifications et sécurité de nos intervenants au cœur de nos préoccupations



Fourniture d'une attestation de passage pour une prestation de désinfection

UNE VIGILANCE ACCRUE



CONTRÔLER RÉGULIÈREMENT

Pour s'assurer du maintien de la qualité de l'eau, la mesure de la température doit être réalisée au minimum une fois par mois et les analyses de légionelles au minimum une fois par an.

LIMITER LA STAGNATION

Un soutirage hebdomadaire des points de puisage peu utilisés permet de limiter les bras morts et de ne pas créer des zones privilégiées de prolifération

DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN TOUTE SÉCURITÉ

alwa **vs** safe

MODES OPÉRATOIRES DE DÉSINFECTION ÉPROUVÉS

- techniques adaptées à l'état et à la nature de vos installations
- produits et procédés de traitement agréés

SÉCURITÉ DE L'INTERVENANT

- port des EPI
- équipes formées

SÉRÉNITÉ RETROUVÉE

Notre intervention dans vos locaux permettra de rassurer vos clients et votre personnel.

CONTACTEZ-NOUS,
[cliquez ici](#)

